



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 52 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Lettre datée du 28 juillet 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exposé de la position du Groupe des 77 et de la Chine, qui représente sa contribution de fond aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée constitué par l'Assemblée générale pour suivre les questions dont traite le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 52 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Yémen auprès
de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(Signé) Abdullah M. Alsaidi



Annexe à la lettre datée du 28 juillet 2010 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

Position du Groupe des 77 et de la Chine sur les questions dont traite le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale

1. Introduction

1. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement s'est tenue alors que le monde affrontait sa plus grave récession depuis la grande dépression. La crise du secteur financier a gagné l'économie physique, entraînant une baisse des produits nationaux bruts (PNB), une contraction du commerce mondial et une montée en flèche du chômage.

2. De nombreux pays en développement qui n'avaient rien à voir avec les causes de la crise, ont subi les conséquences les plus graves de la récession, leurs exportations et leur PNB ayant diminué. Cela a contribué à un important déficit financier extérieur et les réserves de nombreux pays en développement ont atteint des niveaux très bas, exposant ces pays à une nouvelle crise de l'endettement.

3. La Conférence a porté sur les problèmes tant à court qu'à long terme, y compris les problèmes systémiques qui avaient été à l'origine de la crise, tous les membres de la communauté internationale s'employant à atténuer les effets préjudiciables immédiats de la crise tout en examinant les moyens de prévenir une nouvelle crise.

4. Depuis la tenue de la Conférence, en juin 2009, certains signes ont laissé espérer que les étapes les plus dures de la récession avaient été dépassées, que les économies des pays développés passeraient d'une croissance négative à une croissance positive et que l'instabilité du système financier privé serait atténuée. Cela a été attribué, d'une part, aux opérations de sauvetage, et, d'autre part, à la relance due aux mesures budgétaires et aux politiques monétaires expansionnistes.

5. Toutefois, la crise n'est absolument pas terminée et certains signes laissent à penser que la situation pourrait encore s'aggraver. Une reprise économique a eu lieu dans la plupart des pays développés et dans certains pays en développement, mais pas dans la majorité des pays en développement. Ces derniers mois, la durabilité de la reprise mondiale a semblé de moins en moins probable, en partie à cause de nouveaux signes d'instabilité et de fragilité financière liés aux problèmes de dette souveraine que connaissent quelques pays européens.

6. Ainsi, alors que les problèmes qui avaient déclenché la crise financière mondiale avaient pour la plupart leur origine dans des institutions financières privées, de nouveaux problèmes liés à la dette du secteur public et aux déficits budgétaires sont apparus. De nombreux experts pensent qu'une période de grande instabilité des monnaies et des marchés financiers s'amorce au niveau mondial.

7. En outre, les mesures de relance budgétaire et d'abaissement des taux d'intérêt qui avaient facilité la reprise pourraient avoir atteint leurs limites et la tendance est aujourd'hui au renforcement de l'austérité budgétaire. Cela pourrait, par contrecoup, limiter l'ampleur de la croissance économique au cours des prochaines années.

8. De plus, l'économie mondiale reste marquée par de nombreux problèmes systémiques, que la crise a mis en évidence et qui n'ont toujours pas été réglés. Il s'agit notamment des problèmes suivants :

- Il subsiste d'importants déséquilibres mondiaux entre les pays dont la balance commerciale et des opérations courantes est excédentaire et ceux dont elle est déficitaire;
- Le niveau de la demande solvable étant très inférieur au niveau souhaitable, les économies mondiale et nationales ont des résultats et une croissance inférieurs à la normale;
- Les mesures visant à renforcer la réglementation des institutions et des marchés financiers et des instruments financiers complexes sont encore en discussion;
- De nouveaux éléments ont montré le mode de fonctionnement et les effets des mécanismes de spéculation et de manipulation; toutefois aucune mesure n'a encore été prise pour juguler les excès spéculatifs;
- Il n'existe toujours pas de mécanisme ou d'institution internationaux appliquant des programmes de restructuration et de traitement ordonné de la dette;
- La nécessité d'un mécanisme qui faciliterait les discussions multilatérales sur les problèmes économiques mondiaux et coordonnerait les politiques économiques mondiales se fait de plus en plus forte mais aucun progrès n'a été réalisé en la matière.

9. Les pays en développement doivent aujourd'hui faire face à différents problèmes liés au fait que la crise financière et économique mondiale se poursuit. Il s'agit des problèmes suivants :

- Les recettes des exportations de biens restent faibles en raison de la baisse de la demande et des prix des produits destinés à l'exportation, qui n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant la crise;
- Les recettes du tourisme, d'autres services et des envois de fonds des travailleurs migrants, entre autres, restent faibles;
- Le crédit étranger et l'investissement direct étranger vers les pays en développement ont diminué;
- Les réserves officielles restent faibles dans de nombreux pays, ce qui les expose à une nouvelle crise d'endettement;
- La forte probabilité d'une diminution de l'aide publique au développement en raison des nouvelles mesures d'austérité budgétaire que de nombreux pays en développement prennent ou envisagent de prendre;
- L'affaiblissement des capacités de financement des dépenses sociales et économiques des gouvernements dû à des contraintes budgétaires;
- L'augmentation de la proportion de pauvres et des taux de chômage dans de nombreux pays en développement;

- Les difficultés croissantes à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;
- Les graves conséquences qu'auront, pour les pays en développement, la situation d'incertitude économique persistante, voire la détérioration de l'économie mondiale.

10. En conclusion, la crise financière et économique mondiale est loin d'être terminée et pourrait même empirer. Les problèmes systémiques de l'économie mondiale n'ont toujours pas été réglés. La réforme de l'architecture financière mondiale est encore en chantier et il faudrait intensifier l'action menée dans ce domaine. Certains objectifs majeurs n'ont toujours pas été atteints, notamment fournir aux pays en développement un financement du développement prévisible, mobiliser des fonds qui permettraient à ces pays de faire face aux nécessités les plus urgentes liées aux effets de la crise et étudier la possibilité de créer un mécanisme international d'arbitrage en cas de différends portant sur la dette et de renégociation de la dette. En raison de la crise, les pays en développement restent aux prises avec une multitude de problèmes économiques et sociaux.

11. Compte tenu de ces éléments, il importe d'autant plus d'assurer un suivi de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Les États Membres de l'ONU ont besoin d'une instance dans laquelle ils pourront discuter de la crise économique mondiale et de ses effets sur le développement et sur les pays en développement tout en proposant des mesures visant à régler les problèmes existants.

12. L'expérience des deux dernières années a montré qu'il serait utile et important de pouvoir examiner les mesures proposées pour mettre fin à la crise dans le cadre d'une instance ouverte, transparente et universelle, conformément au mandat prévu par les décisions de la Conférence et par la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

13. Le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que le groupe de travail sur la crise financière et économique poursuivra ses travaux.

14. Les chapitres ci-après du présent document présentent le point de vue et les propositions du Groupe des 77 et de la Chine sur différentes questions que le groupe de travail a examinées au cours de l'année écoulée. Le Groupe demande que ses positions, ses recommandations et la présente introduction soient intégrées au rapport du groupe de travail qui sera présenté au Président de l'Assemblée générale.

2. Viabilité du niveau d'endettement

Effets de la crise sur la viabilité de la dette

15. D'après une publication récente de la Banque mondiale intitulée *Global Development Finance, External Debt of Developing Countries 2010*, fin 2008, la valeur en dollars de la dette extérieure totale des pays en développement dépassait 3 700 milliards, soit 268 milliards de dollars de plus que l'année précédente.

16. D'après la note de la CNUCED sur les incidence de la crise financière et économique sur la viabilité de la dette dans les pays en développement, on aurait tort de considérer la viabilité de la dette comme simplement la capacité de continuer à honorer les obligations au titre du service de la dette sans tenir compte du fait que

l'accroissement des coûts du service de la dette réduit inévitablement les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Malheureusement, la crise actuelle a montré, une fois de plus, que les pays en développement étaient vulnérables aux chocs exogènes et que la récession mondiale avait amoindri la capacité de ces pays de continuer à honorer leurs obligations au titre du service de la dette, même lorsqu'ils avaient adopté des pratiques rationnelles, ce qui avait abouti à une diminution des fonds disponibles pour financer le développement et les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, rendant possible l'apparition d'une nouvelle crise dans les années à venir.

18. L'existence d'un tel risque est reconnue au paragraphe 33 du document final, qui affirme qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour réduire l'impact négatif de la crise sur l'endettement des États en développement et éviter une nouvelle crise de l'endettement et, à cet égard, tirer pleinement parti de la souplesse qu'offrent les cadres existants. Il faut non seulement tirer pleinement parti du cadre de viabilité de la dette, mais également fournir des fonds plus importants afin de permettre un rééchelonnement de la dette, adopter des critères nouveaux d'échange de créances et augmenter le niveau de concessionnalité.

19. D'après le rapport du Secrétaire général intitulé « Pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement » (A/64/167), la communauté internationale devrait aider les pays ayant accès aux marchés financiers à mettre au point de nouveaux instruments de dette et à créer de nouvelles institutions réduisant automatiquement (ou du moins évitant d'amplifier) le service de la dette quand il y a eu un choc extérieur négatif, ce qui est également recommandé au paragraphe 31 du document final.

20. En même temps, il faudrait mener, de manière ouverte et transparente, une révision continue du cadre de viabilité de la dette défini conjointement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, en adoptant une démarche coordonnée et collaborative et en tenant pleinement compte du point de vue des pays en développement.

Suspension du service de la dette et moratoires temporaires

21. Pendant les négociations de la conférence tenue en juin, le Groupe des 77 et la Chine ont demandé un moratoire temporaire ou une suspension temporaire du service de la dette des pays en développement en ayant besoin. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général qu'étant donné les effets dévastateurs de la crise financière et la nécessité urgente de prévenir une nouvelle aggravation des indicateurs d'endettement, qui pourrait entraîner une réduction des dépenses sociales et une augmentation de la pauvreté, le secrétariat de la CNUCED a aussi proposé un moratoire temporaire sur le service de la dette officielle des pays à faible revenu.

22. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que le montant total d'un tel moratoire temporaire de la dette serait minuscule, représentant environ 26 milliards de dollars pour 40 pays à faible revenu en 2009 et 2010. Un moratoire libérerait des ressources immédiatement et sans condition et s'inscrirait dans une approche multiforme visant à atténuer l'incidence de la crise et à ralentir le surendettement.

23. Le document final, en son paragraphe 15, reconnaît le droit des pays en développement qui se heurtent à une pénurie aiguë et grave de devises du fait des

répercussions de la crise de chercher à négocier, entre débiteurs et créanciers, des accords sur une suspension temporaire du service de la dette, afin d'aider à amortir ces répercussions et à stabiliser le développement macroéconomique.

24. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général cité plus haut, une telle politique laisserait aux pays bénéficiaires une marge de manœuvre suffisante et compenserait une partie des effets négatifs de la baisse de leurs recettes d'exportation et des flux financiers qu'ils reçoivent. Le moratoire aurait en outre un effet anticyclique et, contribuant à la stabilité économique des pays bénéficiaires, il stimulerait la demande mondiale.

25. L'exercice de ces droits, qui sont reconnus dans le document final et réaffirmés dans la résolution 64/191 de l'Assemblée générale datée du 21 décembre 2009, ne dépend que d'un accord entre débiteurs et créanciers mais pourrait également être mené à bien par un mécanisme international indépendant chargé du traitement de la dette souveraine.

**Consentir des dons et des prêts à des conditions favorables
en tant que modalité préférée des instruments de soutien financier
visant à garantir la viabilité de la dette**

26. Pendant les 30 dernières années, les prêts et les bilans de pays du FMI ont été assortis de conditions exigeant des pays qu'ils adoptent les orientations préconisées par le Fonds, dont certaines étaient sans rapport avec la gestion de la dette et réduisaient la marge de décision des pays en développement. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine demandent au FMI de faire du règlement du problème des conditionnalités un volet de la réforme, notamment en réexaminant les paramètres économiques sur lesquels il fonde actuellement ses analyses économiques et ses conseils pratiques et soulignent à nouveau que les pays en développement doivent disposer de la marge de décision nécessaire pour adapter et cibler leur réponse à la crise selon leurs besoins et leurs priorités de développement.

27. En mars 2009, le FMI a annoncé la refonte de ses modalités d'octroi de prêts, l'objectif étant de réduire le niveau de conditionnalité et de créer une nouvelle ligne de crédit modulable, de procéder à une réforme de la Facilité de protection contre les chocs exogènes et de suspendre l'utilisation des critères de performance structurelle.

28. Toutefois, par souci de prudence, la ligne de crédit modulable ne sera proposée qu'aux pays dont les résultats sont jugés satisfaisants par le FMI, qui appliquent des politiques approuvées par le Fonds et répondent aux critères de qualification préalablement définis. Bien qu'il se soit montré légèrement plus souple que les années précédentes dans l'application de certains programmes, le FMI reconnaît que les réformes structurelles continueront de faire partie intégrante de ses programmes.

29. D'après le rapport du Secrétaire général sur la dette extérieure, sur les 750 milliards de dollars que certains membres de la communauté internationale se sont engagés à verser pour financer la relance, 50 milliards de dollars seulement sont expressément prévus pour les pays à faible revenu, les petits États et les États vulnérables.

30. Il faudra donc mobiliser un volume substantiel de ressources nouvelles et additionnelles, aussi bien sous la forme de liquidités à court terme que de financement du développement à long terme, pour permettre aux pays en développement de faire redémarrer leur économie et de restructurer le capital de leurs institutions financières nationales, ce qui rendra leur endettement plus

tolérable et leur permettra de respecter leurs priorités sociales, notamment en matière de santé et d'éducation, conformément à leurs stratégies et priorités de développement nationales.

Améliorer les méthodes de restructuration de la dette souveraine qui se fondent sur les cadres et principes existants

31. Selon le *Rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde (2010)*, la balance des paiements extérieurs et les budgets de nombreux pays en développement, dont ceux qui ont bénéficié des initiatives d'allègement de la dette les plus récentes, sont soumis à une pression extraordinaire. En mars 2009, l'endettement de quelque 30 pays dépassait 60 % de leur PIB. La situation des pays exportateurs de produits de base est particulièrement grave et celle d'autres pays s'est encore détériorée en raison de la diminution des recettes en devises et des recettes d'exportation, de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des combustibles, des dépréciations monétaires et de la baisse des recettes fiscales.

32. Au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et grâce à l'aide de créanciers bilatéraux, les 26 pays bénéficiant de l'Initiative PPTE qui ont atteint le point d'achèvement plus 9 pays parvenus au point de décision bénéficient d'un allègement partiel ou complet de la dette pour un montant global estimé à 85,7 milliards de dollars. La situation de cinq pays ayant presque atteint le point de décision continue d'être analysée, ce qui représente un montant d'environ 17 milliards de dollars.

33. Toutefois, un grand nombre des pays qui ne remplissent pas encore les conditions requises pour bénéficier d'un allègement total de la dette sont aux prises avec de sérieuses difficultés, le maintien de la paix et de la stabilité, l'amélioration de la gouvernance et la prestation de services de base, ce qui nécessite un renforcement de l'action menée par leurs gouvernements et de l'appui apporté par la communauté internationale. Il faut également veiller à ce que les pays réunissant les conditions requises bénéficient de mesures de variation complète de la dette de la part de tous leurs créanciers, y compris des créanciers bilatéraux qui ne sont pas membres du Club de Paris, or le montant des remises consenties jusqu'à présent reste très insuffisant.

34. En outre, il ne suffit pas de réduire les paiements au titre du service de la dette pour éviter le surendettement. Ainsi, vu leur endettement, de nombreux pays bénéficiant de l'Initiative PPTE ayant atteint le point d'achèvement restent très vulnérables aux chocs extérieurs, notamment parce que nombre d'entre eux restent très dépendants des exportations de produits de base. Même avant la crise économique mondiale, seulement environ 40 % des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE et ayant dépassé le point d'achèvement étaient peu exposés au surendettement tandis que le nombre de pays risquant fortement le surendettement avait été multiplié par quatre.

35. Par ailleurs, les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu qui ne sont pas considérés comme des pays pauvres très endettés ont depuis longtemps des problèmes de dette extérieure qu'il faudra régler, notamment grâce à une évaluation d'urgence de leur endettement par le FMI. Certains de ces pays avaient réussi à réduire leur dépendance vis à vis des financements multilatéraux en mobilisant des crédits du secteur privé avant la crise financière, mais, aujourd'hui, les crédits disponibles risquent de diminuer, ce qui pourrait aggraver le mal que de nombreux

pays à revenu intermédiaire et à faible revenu ont à servir leur dette et à prendre des mesures anticycliques sans réduire leurs investissements pour le développement.

Mécanisme international de restructuration de la dette souveraine et d'arbitrage

36. Selon une note établie en 2009 par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), même en présence d'un système financier international plus cohérent, les défaillances d'emprunteurs souverains sont inévitables. Il faut donc mettre en place un mécanisme de règlement des crises d'endettement visant à assurer un règlement rapide et équitable des crises de dette souveraine.

37. En 1985, la CNUCED a proposé de créer un tel mécanisme. Le FMI a pris note de cette proposition en 1988 et l'a étudiée en 2001, reconnaissant par là que le système financier international aurait beaucoup à gagner à un règlement rapide, économique et équitable des problèmes d'endettement. Il a rejeté la proposition de créer un mécanisme de restructuration de la dette souveraine qui ferait partie du FMI.

38. Pendant les négociations liées à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale, le Groupe des 77 et la Chine ont à nouveau présenté la proposition de créer un système international indépendant d'arbitrage en cas de différends portant sur la dette, sorte de tribunal international des faillites, devant lequel les pays exposés au surendettement pourraient demander un moratoire de la dette éventuellement assorti d'une procédure de répartition des charges et le maintien d'une formule de prêt aux pays concernés dans le cadre de la politique de crédit aux pays en situation d'arriérés.

39. Au paragraphe 34 du document final, la création d'un tel mécanisme est envisagée à travers l'examen de la nécessité et la faisabilité d'un cadre mieux structuré en vue de la coopération internationale dans le domaine de la restructuration de la dette souveraine. Cette proposition figure également dans le rapport du Secrétaire général, qui souligne la nécessité d'un débat international sur la conception d'un mécanisme visant à faciliter le règlement du problème de l'insolvabilité de certains États.

40. Dans sa résolution 64/191, l'Assemblée générale a également considéré qu'il importait tout particulièrement d'apporter aux problèmes d'endettement des pays en développement une solution globale et durable, souligné la nécessité de politiques coordonnées visant à promouvoir notamment le réaménagement de la dette et demandé à tous les pays de participer aux discussions qui se tiennent dans les institutions financières internationales et dans d'autres instances sur la nécessité et la faisabilité d'un cadre de coopération internationale plus structuré dans le domaine du réaménagement de la dette.

41. L'ONU, en particulier le groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale, fait partie de ces autres instances, et le document final comme les résolutions de l'Assemblée générale prennent acte du rôle que joue l'Organisation dans les affaires économiques et financières, notamment sur le plan de la coordination.

42. On pourrait donc rendre opérationnel un cadre juridique solide permettant de procéder à une restructuration sûre et ordonnée de la dette souveraine, ce cadre ayant fait l'objet d'un accord international, en s'appuyant sur les données

d'expérience et les cas de figure connus, ainsi que les besoins des pays débiteurs, compte tenu de la complexité de la restructuration de la dette et de la nécessité de garantir une juste répartition des charges, d'évaluer l'endettement de tous les pays ayant des problèmes de dette extérieure et de proposer un niveau et des modalités d'allègement de la dette adaptés aux besoins de chaque pays.

3. Mobiliser des ressources supplémentaires aux fins du développement

Déficit financier extérieur

43. La baisse de l'investissement étranger, des flux commerciaux, des recettes créées par le tourisme et des envois de fonds a créé dans les pays en développement un déficit financier extérieur d'environ 350 milliards de dollars en 2009. De nombreux pays en développement ont été obligés de réduire la demande intérieure pour limiter leur déficit commercial ou de puiser dans leurs réserves de change. L'année dernière, l'ensemble des pays en développement ont prélevé environ 362 milliards de dollars dans leurs réserves de change.

44. En outre, de nombreux pays en développement ont dû emprunter des montants plus importants aux institutions financières internationales. En 2009, la Banque mondiale a augmenté de 12,8 milliards de dollars ses engagements de crédit, qui ont atteint un niveau record, et le FMI a pris des engagements additionnels s'élevant à 70 milliards de dollars. Bien que les pays en développement accueillent avec satisfaction la décision de remettre en vigueur l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) après des décennies de suspension, il convient de noter que, la répartition actuelle des quotes-parts par pays étant faussée de manière à favoriser les pays développés, la nouvelle attribution de DTS d'un montant de 283 milliards de dollars n'a eu que des avantages limités pour les pays en développement en situation particulière et est inférieure au financement nécessaire pour le développement.

45. Selon les estimations de la Banque mondiale, en 2010, le déficit financier des pays en développement atteindra 315 milliards de dollars. Ce déficit restera probablement considérable au cours des années à venir. Pour faire face efficacement à la crise et à ses effets à long terme, il faudra donc mettre d'urgence à la disposition des pays en développement des liquidités à court terme et un financement du développement, ainsi que des dons, suffisants et à des conditions favorables à long terme. Les banques de développement régional ayant un rôle important à jouer dans ce domaine, il est indispensable d'accroître considérablement leurs ressources.

46. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent que les pays en développement ont également besoin d'une aide internationale pour appliquer des politiques anticycliques conformément à leurs priorités et stratégies de développement nationales. Des ressources additionnelles sont nécessaires, pour garantir la protection sociale, la sécurité alimentaire et le développement humain et mener à bien l'aide humanitaire, entre autres. Les ressources supplémentaires dont les pays remplissant les conditions requises pour bénéficier des ressources de la Banque mondiale/Association internationale de développement auraient besoin pour maintenir leurs dépenses sociales actuelles iraient même de 35 à 50 milliards de dollars. Des ressources additionnelles seraient nécessaires pour accroître les investissements de manière à atténuer les incidences de la crise et accélérer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire. De plus, il faudrait

reconnaître le droit des pays en développement, qui souffrent d'une grave pénurie de devises due aux retombées de la crise, d'imposer des contrôles ponctuels des capitaux et de chercher à négocier avec les créanciers des moratoires temporaires sur leur dette afin d'atténuer les répercussions sociales et économiques de la crise.

Aide publique au développement

47. L'aide publique au développement reste indispensable à la fois parce qu'elle complète les autres sources de financement et en raison de son rôle de catalyseur du développement, étant donné qu'elle facilite la réalisation des objectifs de développement nationaux, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Il serait inacceptable que la crise mondiale serve de prétexte pour ne pas honorer les engagements qui ont été pris dans le domaine de l'aide. Le document final souligne à juste titre que, pour répondre efficacement à la crise économique actuelle, il faut appliquer en temps utile les engagements pris en matière d'aide et que tous les donateurs doivent absolument et nécessairement honorer les engagements qu'ils ont pris dans ce domaine. Il faut que les pays développés se réunissent en vue d'accroître leur aide bilatérale et multilatérale et qu'ils atteignent les cibles convenues, entre autres, dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le document final du Sommet mondial de 2005, au sommet du G-8 à Gleneagles, dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement et au sommet du G-20 tenu à Londres. Une aide publique au développement accrue, prévisible et durable est indispensable pour permettre aux pays en développement de poursuivre leur développement et de faire face aux nouvelles difficultés qui se présentent notamment dans les pays les moins avancés et dans d'autres pays en développement vulnérables.

48. Les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) selon lesquelles les pays du Comité d'aide au développement (CAD) verseront 21 milliards de dollars de moins que prévu par les engagements pris lors du Sommet de Gleneagles de 2010 sont inquiétantes. Les pays développés, en tant que groupe, restent loin de l'objectif fixé de longue date de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Afin d'être en mesure de remplir les engagements pris et d'atteindre les cibles fixées, le Groupe des 77 et la Chine demandent à nouveau aux pays développés d'arrêter des calendriers qui leur permettront d'atteindre le niveau d'au moins 0,5 % de l'APD d'ici à 2010 et de 0,7 % au plus tard en 2015. Quelle que soit leur incidence positive sur le développement, les mesures d'allègement de la dette ne font pas partie de l'aide publique au développement. La pleine réalisation de ces engagements accroîtra considérablement les ressources disponibles pour promouvoir le programme international de développement et aider les pays en développement à atténuer les effets de la crise et à remédier plus efficacement à celle-ci dans leur stratégie nationale.

49. Concrètement, le Groupe des 77 et la Chine proposent que les donateurs et les destinataires, en concertation avec les organisations non gouvernementales et la société civile, entreprennent un examen approfondi du cadre de l'aide publique au développement visant à améliorer la coordination, éviter la fragmentation et les doubles emplois, garantir des apports prévisibles pendant de nombreuses années et verser les ressources nécessaires aux pays en développement les plus en difficulté, en particulier les pays les moins avancés et ceux en situation particulière. En outre, il faut que les donateurs et les destinataires évaluent ensemble les priorités en matière d'aide publique au développement afin d'aider les pays en développement à

atténuer les effets de la crise et à remédier plus efficacement à celle-ci dans le cadre de leur stratégie nationale.

Commerce

50. Le commerce international peut être le moteur du développement et d'une croissance économique soutenue. Toutefois, en 2009, ce moteur a calé puis est parti en marche arrière. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le volume du commerce international a connu pendant l'année écoulée sa plus forte baisse depuis la Deuxième Guerre mondiale, se contractant d'environ 12,2 % en 2009. En janvier 2010, le volume du commerce mondial de marchandises était sensiblement inférieur à leur niveau maximum, atteint en avril 2008. Le ralentissement du commerce a eu de graves conséquences pour les pays en développement, qui ont vu leurs exportations chuter et leurs recettes d'exportation diminuer, ont plus de difficulté à obtenir des financements commerciaux et ont réduit leurs investissements dans le secteur des exportations, ce qui s'est traduit dans certains cas par des problèmes de balance des paiements.

51. Pour exploiter tout le potentiel que représente le commerce, il importe de promouvoir un système commercial multilatéral universel, basé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, propre à promouvoir la croissance, le développement durable et l'emploi, en particulier dans les pays en développement. À ce propos, les pays développés devraient s'opposer à toutes les mesures et tendances protectionnistes, notamment à celles qui touchent les pays en développement, et en particulier aux subventions agricoles et aux mesures non tarifaires, qui font obstacle au commerce, et supprimer toute mesure de ce type qui aurait été prise, en reconnaissant que les pays en développement ont le droit d'adopter toutes les politiques qui leur conviennent dans le respect des engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

52. L'absence de progrès dans les négociations du Cycle de Doha pour le développement tenues dans le cadre de l'OMC est très préoccupante. Il faudrait que les pays développés manifestent la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour faire sortir au plus tôt ces négociations de l'impasse, afin qu'elles s'achèvent rapidement et aboutissent à un accord visant le développement. Un achèvement rapide du Cycle de Doha donnerait aux marchés internationaux une impulsion dont ils ont cruellement besoin, contribuerait ainsi à stabiliser la reprise et poserait les bases d'une croissance durable. Faire aboutir les négociations du Cycle de Doha constituerait, à court terme, la plus importante contribution des pays développés au développement. Les négociations pourraient aboutir à deux mesures bénéfiques à l'économie mondiale, à savoir un programme de relance et une réforme structurelle, qui contribueraient directement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Apports de capitaux privés

53. Les flux internationaux de capitaux privés, en particulier l'investissement étranger direct, peuvent être un important complément des efforts nationaux et internationaux de développement. Cependant, l'année dernière, les flux de capitaux vers les pays en développement ont fortement diminué en raison de la crise. Malgré la récente envolée des investissements de portefeuille, les flux de capitaux ont baissé en 2009 de 20 % comparé à 2008 et sont restés très inférieurs à leur niveau record de 2007. Selon les estimations, l'investissement étranger direct, qui avait

atteint le niveau record de 3,9 % du PNB des pays en développement avant la crise, ne dépassera pas 2,8 à 3,0 % de leur PNB ces prochaines années. De plus, les flux internationaux de capitaux vers les pays en développement continuent de se concentrer plus que de mesure sur quelques grands marchés.

54. En raison de la crise et de la mise en place de réglementations financières plus strictes, la moyenne du coût du capital devrait être plus élevée qu'avant la crise dans les pays en développement à moyen terme. On s'attend à ce que la plus grande difficulté à obtenir des fonds nuise aux perspectives économiques des pays en développement et entraîne chaque année, pendant 5 à 10 ans, une baisse de leur croissance potentielle pouvant atteindre 0,2 à 0,7 point de pourcentage.

55. Tout en étant conscients que les flux internationaux de capitaux dépendent en grande partie des décisions des acteurs privés, le Groupe des 77 et la Chine demandent aux pays développés de prendre des mesures propres à faciliter et à rediriger ces flux vers les pays en développement de manière plus prévisible, plus régulière et plus équitable. Il faudrait que les pays développés prennent des mesures concrètes pour éviter le protectionnisme financier et supprimer toute mesure de ce type qui aurait été prise depuis le début de la crise, y compris le versement de subventions aux industries et aux secteurs en difficulté. Il faudrait faire des efforts supplémentaires pour accroître les flux privés destinés à promouvoir le développement et porter à leur maximum les effets sur le développement de l'investissement étranger direct, notamment les relations avec la production nationale, les transferts de technologie et les activités de recherche-développement.

56. Dans de nombreux pays en développement, les envois de fonds des travailleurs migrants restent une source importante de financement international et aident les pays à combler le déficit financier extérieur et à promouvoir la croissance et le développement. Ces envois de fonds ont subi de plein fouet le contrecoup de la crise. Après avoir atteint un niveau record en 2008, ils ont diminué de 6,1 % en 2009. Étant donné leur rôle bénéfique, il faudrait que les pays développés adoptent, en concertation avec les pays en développement, des mesures visant à faciliter ces transactions et à en réduire le coût.

57. Comme il est proposé dans le document final, il faudrait que les États Membres cherchent les moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine des migrations internationales et du développement, afin d'apporter une réponse aux problèmes posés par la crise économique et financière du point de vue des migrations et des migrants. Les États Membres doivent résister à la tentation de traiter les travailleurs migrants de manière inéquitable et discriminatoire et d'assujettir les migrations de travailleurs à des restrictions déraisonnables. Reconnaissant l'importance de la contribution que les travailleurs migrants font aux pays d'origine et aux pays d'accueil, le Groupe des 77 et la Chine proposent que le Secrétaire général, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), élabore un dispositif de suivi, qui devra être examiné et adopté par les États Membres, ayant pour finalité de prendre des mesures concrètes pour contribuer à la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 27 du document final.

Sources de financement novatrices

58. La crise économique et financière a montré qu'il était important d'élargir les sources de financement du développement pour ne pas dépendre seulement des sources traditionnelles. Elle a également mis en évidence le rôle positif de nouveaux mécanismes de financement, qui aident les pays en développement à mobiliser des

ressources supplémentaires représentant un financement régulier, prévisible et volontaire. Ces fonds, qui ne sauraient se substituer aux systèmes traditionnels de financement du développement, devraient être décaissés conformément aux priorités des pays en développement, sans leur imposer un fardeau indu. Bien que la mise en place de sources novatrices de financement du développement ait considérablement progressé, il faut étudier les moyens permettant de développer les initiatives en cours et de créer de nouveaux dispositifs. Au fur et à mesure que l'action menée prend de l'ampleur, les priorités doivent rester centrées sur l'apport de ressources additionnelles qui viendraient s'ajouter durablement aux systèmes classiques de financement du développement.

4. Nouvelles facilités d'emprunt auprès des institutions financières internationales

Distribution de liquidités sous forme de droits de tirage spéciaux à des fins de développement

59. La crise financière et économique mondiale a démontré qu'il est urgent de mobiliser des ressources financières sous forme de liquidités destinées à combler les déficits financiers, mais aussi au service du développement. À cette occasion, les droits de tirage spéciaux (DTS) ont endossé un rôle nouveau en devenant l'une des principales sources de financement du développement.

60. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que l'émission de droits de tirage spéciaux permet à coup sûr d'augmenter le volume des liquidités mondiales à peu de frais, et fournit par là même aux pays en développement dans le besoin les moyens de combler leur déficit de financement extérieur et d'appliquer des mesures anticycliques visant à atténuer les effets de la crise.

61. Les gouvernements peuvent employer les droits de tirage spéciaux sous forme d'actifs destinés à abonder leurs réserves, afin de les convertir en monnaie forte si nécessaire. À la différence des prêts accordés par le FMI, les droits de tirage spéciaux ne sont pas assortis de conditions.

62. Contrairement à la plupart des ressources provenant de donateurs ou de bailleurs de fonds, les fonds issus, sans conditions préalables, de la conversion de droits de tirage spéciaux peuvent être consacrés à des dépenses publiques anticycliques visant à remédier à une récession intérieure.

63. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine estiment qu'il est urgent d'examiner plus en détail l'importance accrue des droits de tirage spéciaux dans l'augmentation du volume des liquidités, ainsi que la stabilisation et la réforme du système mondial de réserves.

64. Le Groupe souligne également la nécessité de promouvoir l'utilisation des droits de tirage spéciaux à des fins de développement. La récente émission générale de droits, dont il a pris note, est insuffisante. Il convient de procéder au plus tôt, dans la période de base actuelle, à une nouvelle émission générale de grande ampleur susceptible de satisfaire les besoins de liquidités et de stimuler le développement. Cela fait, il faudra procéder à des émissions régulières. Le Groupe souligne en effet l'importance des droits de tirage spéciaux comme source potentielle de financement à moyen et à long terme du développement.

65. Le Groupe des 77 et la Chine sont favorables à la poursuite d'études concernant le renforcement du rôle des droits de tirage spéciaux dans le système mondial de réserves. À cet égard, il prie à nouveau le Secrétaire général de présenter un rapport sur le rôle accru des droits de tirage spéciaux avant la fin de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

66. Le Groupe des 77 et la Chine croient au renforcement des instruments régionaux et sous-régionaux que sont notamment les banques sous-régionales de développement, les mécanismes régionaux et sous-régionaux de monnaie de réserve et les initiatives d'intégration régionale et sous-régionale, qui peuvent jouer un rôle complémentaire essentiel en matière de distribution de liquidités et de développement.

67. Compte tenu de la teneur des discussions internationales concernant les droits de tirage spéciaux, le Groupe des 77 et la Chine appellent le groupe de travail à étudier plus en détail le renforcement du rôle de ces droits aux fins du financement du développement et de la distribution de liquidités.

Système de réserves

68. Lors de la Conférence, les États Membres ont appelé à poursuivre les études portant sur la faisabilité et l'opportunité d'un système international de réserves plus performant, et notamment sur le rôle que les droits de tirage spéciaux pourraient y jouer, ainsi que le rôle complémentaire de divers mécanismes régionaux.

69. La crise mondiale imposant la diversification des réserves actives (notamment le placement des réserves internationales), il est essentiel que la communauté internationale procède à l'examen du système monétaire international.

70. L'examen du système mondial de réserves devrait servir à éviter les problèmes découlant notamment de la trop grande dépendance actuelle à l'égard d'une monnaie nationale dominante.

71. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment qu'un système de réserves plus performant est nécessaire et appellent à poursuivre l'étude de la question, en abordant notamment le rôle des droits de tirage spéciaux.

72. Les instruments commerciaux et les mécanismes de réserves régionaux sont susceptibles de compléter le système mondial de réserves.

73. En jouant un rôle accru, les droits de tirage spéciaux contribueraient à atténuer le caractère partial de l'actuel système mondial de réserves. Il n'est pas inutile de rappeler que le montant des ressources transférées des pays en développement aux pays émetteurs de monnaies de réserve dépasse largement celui de l'aide publique au développement accordée aux pays en développement. Il est donc nécessaire d'envisager d'autres options afin de diversifier les réserves mondiales.

Préserver et étendre la marge d'action

74. Le document final aborde notamment les points suivants : la marge d'action budgétaire et la nécessité de combler les déficits financiers, le droit de restreindre les mouvements de capitaux, le besoin de garantir la souplesse nécessaire à l'application de mesures anticycliques et à l'adoption de réponses adaptées, ainsi que la nécessaire simplification des conditions d'emprunt imposées par le FMI, la Banque mondiale ou encore les banques multilatérales de développement.

75. Du fait des répercussions de la crise, les pays en développement se heurtent encore à une grave et profonde pénurie de devises et à un déficit de financement externe qui affectent leur balance des paiements. Comme on l'a mentionné précédemment, le déficit financier des pays en développement devrait atteindre 315 milliards de dollars en 2015.

76. Les conditions d'emprunt obligent les États Membres à adopter des politiques procycliques et des mesures monétaires et réglementaires qui contribuent à entretenir la crise actuelle. Elles renforcent les déséquilibres mondiaux, désavantagent les pays en développement par rapport aux pays développés en sapant l'intérêt qu'ils ont à rechercher des financements d'appui et aggravent la faiblesse de l'économie mondiale.

77. Les institutions de Bretton Woods ne devraient pas imposer de mesures et de conditions procycliques qui limitent la marge d'action des pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine sont fermement convaincus que les programmes actuels et à venir ne doivent contenir aucune condition procyclique injustifiée.

78. Nous estimons que les banques multilatérales de développement doivent s'employer à établir des instruments flexibles, assortis de conditions de faveur et dépourvus de contraintes, permettant des décaissements rapides en début de période et conçus en sorte de fournir sans délai un appui substantiel aux pays en développement, afin qu'ils puissent combler leurs déficits financiers et satisfaire leurs besoins de développement.

79. La récente crise financière a apporté la preuve que les politiques économiques orthodoxes n'ont pas su la prévenir. Il semble préférable, pour mieux protéger les pays des turbulences financières, d'adopter des politiques macroéconomiques moins restrictives, plus ouvertes et favorables aux plus démunis et de renforcer l'intervention de l'État.

80. Les conditions imposées par les bailleurs ont conduit les pays emprunteurs à adopter des mesures qui, dans bien des cas, entravent leur développement et leur capacité de prévenir ou atténuer les crises financières. Il va de soi que le FMI ne doit pas assortir l'octroi de liquidités internationales de conditions structurelles, ni insister sur les ajustements macroéconomiques alors que les problèmes de balance des paiements sont provoqués par des chocs exogènes temporaires qui échappent au contrôle des pays emprunteurs. Ces derniers doivent pouvoir conserver la marge d'action nécessaire pour promouvoir leur développement, comme le préconisent le Groupe des 77 et la Chine.

5. Amélioration du suivi et de la régulation des institutions et des marchés financiers

Régulation et supervision des secteurs financiers

81. Parmi les causes de la crise économique, la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale a, dans son document final, mis en lumière « les carences profondes en matière de régulation, de supervision et de suivi du secteur financier, ainsi que les lacunes des mécanismes de contrôle et d'alerte ».

82. Ces carences de la régulation, conjuguées à une dépendance excessive à l'égard de la capacité d'autorégulation des marchés, à l'absence générale de transparence et d'intégrité financière et à des comportements irresponsables, ont

entraîné la prise de risques immodérés, l'augmentation non viable des cours des actifs, l'endettement déraisonnable ainsi qu'une forte hausse de la consommation alimentée par l'accès facile au crédit et le niveau excessif des cours des actifs.

83. La crise a également mis en lumière le fait que les organismes de régulation financière, les décideurs et les institutions compétentes n'ont pas su prendre la mesure des risques pesant sur le système financier, pas plus qu'ils n'ont su empêcher l'aggravation de la vulnérabilité économique de poursuivre et de s'étendre par-delà les frontières.

84. Malgré l'existence d'organisations chargées de réguler le commerce et les normes bancaires, le système monétaire mondial, quant à lui, ne dispose d'aucun mécanisme réglementaire concerté permettant aux partenaires commerciaux d'éviter les distorsions découlant des chocs financiers, notamment le déséquilibre des taux de change. Le Groupe des 77 et la Chine prônent la mise au point d'un cadre limitant les variations des taux de change par rapport à un niveau de base, qui deviendrait ainsi un outil fort utile pour lutter contre l'une des causes principales, quoique méconnue, de déséquilibre et d'instabilité dans l'économie mondialisée.

85. Le Groupe des 77 et la Chine sont également conscients des incidences négatives qu'ont les capitaux fébriles et prient le Secrétaire général de préparer un rapport sur la part que prennent les mesures de contrôle des mouvements de capitaux dans l'atténuation des effets négatifs de ces flux, tout en tenant compte des droits souverains des États.

86. Une réaction mondiale, complète et coordonnée à la crise financière et économique est indispensable pour favoriser la bonne gouvernance à tous niveaux, y compris dans les institutions financières internationales et sur les marchés financiers. À ces fins, les pays développés doivent se garder de prendre des mesures qui reviennent à imposer des solutions unilatérales à la crise.

87. Par ailleurs, dans la mesure où les pays en développement sont mieux à même de réaliser leurs objectifs de développement – qu'ils aient été décidés au niveau national ou convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement – dans un contexte de croissance économique mondiale et de stabilité du système financier international, le Groupe des 77 et la Chine insistent sur l'importance pour tous les pays et institutions de déployer des efforts concertés et coordonnés afin de réduire le risque d'instabilité financière.

88. Les flux financiers illicites représenteraient plusieurs fois le montant de l'aide publique au développement et compromettent le développement. Dès lors, les mesures visant à renforcer la régulation et la transparence des systèmes financiers, officiels autant que parallèles, doivent notamment permettre de réduire les flux financiers illicites et de veiller à la restitution des fonds illicites à leur pays d'origine.

89. Les pays en développement doivent être pleinement et équitablement associés aux efforts visant à réformer les organes n'appartenant pas au système des Nations Unies qui sont chargés d'élaborer des normes, des codes et des procédures, comme le Conseil de la stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

90. Toute proposition visant à réguler les marchés financiers doit aborder la question du caractère procyclique des prêts accordés par les banques internationales aux pays en développement, en particulier les prêts d'équipement, ainsi que la

partialité, au détriment des pays en développement, des agences internationales de notation et le caractère procyclique de leurs notations.

Mécanisme international de contrôle

91. La crise actuelle a fait la preuve qu'il faut adopter au plus vite des normes et règles internationales harmonisées concernant la régulation et la supervision financières, de sorte que le niveau d'endettement et les stratégies d'arbitrage entre réglementations ne mettent pas en péril la stabilité du système mondial. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine prient instamment les pays développés de ne pas recourir à des mesures protectionnistes comme prétexte pour ne pas fournir aux pays en développement des renseignements concernant la supervision et la régulation de leurs institutions financières.

92. Le contrôle demeure le principal outil de prévention des crises dont dispose le FMI. Pourtant, depuis les années 80, celui-ci s'est principalement attaché aux problèmes que connaissent les pays émergents et en développement, négligeant les grands centres financiers et les traits les plus fragiles des marchés financiers mondiaux.

93. Si des mesures ont été prises afin de réformer les institutions financières internationales, il faut procéder à une réforme structurelle plus profonde et fructueuse pour que ces institutions conservent une certaine légitimité, particulièrement dans le contexte actuel de crise financière et économique mondiale. Pour l'essentiel, les réformes sont asymétriques : la plupart des mesures et efforts à déployer incombent aux pays en développement (en matière de formulation de codes et de normes par exemple), tandis que l'attention portée à la réforme des institutions est moindre. Dans ces conditions, il faut souligner la nécessité de procéder à un contrôle multilatéral plus équilibré et plus performant.

94. Il faut établir un cadre efficace de contrôle multilatéral et renforcé et de coordination des politiques, qui soit adossé au plan de réforme de la gouvernance du FMI et d'autres institutions mondiales.

95. Le Groupe des 77 et la Chine appellent à explorer la mise au point d'un régime international d'insolvabilité qui régirait le redressement de grandes entreprises transnationales, et l'établissement d'un cadre offrant des solutions rapides. Ne pas agir en ce domaine inciterait les autorités nationales à résister à la mondialisation financière.

96. Le système de notation de la signature internationale doit être plus transparent et tenir pleinement compte des besoins, des préoccupations et des particularités des pays en développement.

97. Les agences de notation devraient être tenues de fournir des renseignements concernant l'ensemble de leurs résultats passés, et une agence gouvernementale indépendante devrait être chargée de les diffuser : la concurrence positive entre les agences en serait renforcée.

98. Il est absolument impératif d'étendre la portée et l'efficacité de la supervision et de la régulation de tous les principaux centres, instruments et acteurs financiers, y compris les institutions financières, les agences de notation et les fonds spéculatifs. De même, il semble évident que la régulation des mécanismes d'intéressement, des produits dérivés et des transactions portant sur des contrats types doit être plus stricte et mieux coordonnée. Dans ce contexte, il faut accorder aux pays en

développement assez de souplesse pour réguler leurs marchés, institutions et instruments financiers comme il convient, conformément aux circonstances et à leurs priorités de développement.

99. Il faut cesser d'imposer une réglementation inutilement contraignante aux pays en développement et en adopter une efficace, crédible et applicable à tous niveaux, afin de garantir la transparence et la supervision du système financier qui s'imposent.

100. Le renforcement du contrôle doit avoir pour premier objectif à long terme de prévenir l'apparition d'une nouvelle crise. Dans ces conditions, le FMI doit procéder à un contrôle efficace et équilibré des pays, grands centres financiers, flux de capitaux internationaux et marchés financiers d'importance systémique.

101. Dans ce contexte, le Groupe des 77 et la Chine estiment qu'il convient d'établir des mécanismes complémentaires pour évaluer les risques systémiques que présentent les composantes, centres, instruments et acteurs du secteur financier qui font l'objet d'une régulation faible ou nulle, et pour y apporter une réponse.

Coopération internationale en matière fiscale

102. Le Groupe des 77 et la Chine insistent sur la nécessité de veiller à ce que l'ensemble des juridictions fiscales et des places financières respectent les normes de transparence et de régulation qui conviennent. À ces fins, il faut établir des cadres concertés et ouverts à tous, de sorte que toutes les juridictions soient impliquées et traitées de manière équitable.

103. Le Groupe estime également que la coopération internationale en matière fiscale doit être encouragée, y compris à l'ONU et dans d'autres organisations régionales ou internationales. En outre, les exigences et les normes internationales de transparence en matière d'échange de l'information doivent être appliquées de manière cohérente et non discriminatoire.

104. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social sont bien placés pour promouvoir la réforme de l'architecture financière internationale, notamment quant au mandat, à la portée, à la gouvernance, à la réactivité et aux orientations en matière de développement des principaux mécanismes internationaux.

105. Le Groupe des 77 et la Chine appellent le Conseil économique et social à agir rapidement en vue de renforcer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies, tout particulièrement. La transformation de ce Comité en organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil permettrait de renforcer la coopération internationale afin de combler les carences des pays en développement en matière de compétences, d'information et de technologies, et de donner aux pays en développement la possibilité de mieux se faire entendre et de participer à l'élaboration de normes fiscales.

6. Réforme du système économique et financier international : représentation et participation des pays en développement dans les institutions de Bretton Woods

Expression et représentation des pays en développement, et nombre de voix qui leur sont attribuées

106. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent la nécessité absolue de procéder à une réforme ambitieuse et rapide des institutions de Bretton Woods, et particulièrement de leurs structures de gouvernance, en veillant à la représentation pleine et équitable des pays en développement afin de corriger le déficit démocratique de ces institutions et de renforcer leur légitimité. Ces réformes doivent refléter la situation actuelle et garantir aux pays en développement que leur voix soit entendue et que leur participation soit entière. Dans un premier temps, elles devraient aboutir à tout le moins à la parité des voix attribuées au groupe des pays en développement dans le processus de prise de décisions en vigueur dans les institutions de Bretton Woods.

107. La réforme en matière de gouvernance économique mondiale commandera toute autre modification de l'architecture financière internationale. Les institutions financières internationales doivent être dotées d'un mécanisme de gouvernance démocratique, réactif et responsable qui reflète les réalités du XXI^e siècle. Nous avons pris note de la décision récente de modifier la répartition des voix à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en faveur des pays en développement et en transition, qui porte le nombre des voix qui leur sont attribuées à 47,19 % du total, et de la décision similaire prise à la Société financière internationale, où le nombre de voix attribuées aux pays en développement et en transition atteint désormais 39,48 % du total. Nous avons également pris note du fait que ce processus sera examiné en 2015. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que les augmentations précitées devraient être supérieures à ce dont il a été convenu jusqu'à présent, et que le processus de réforme doit se poursuivre par étapes pour aboutir au moins à la parité et garantir aux pays en développement une représentation juste et équitable.

108. Le Groupe des 77 et la Chine sont pleinement conscients du fait qu'une meilleure représentation incitera les pays en développement à participer plus activement au système multilatéral et au processus mondial de prise de décisions économiques et financières. Il convient de noter qu'à ce jour, ces pays fournissent une part importante des contributions aux capacités financières des institutions de Bretton Woods, bien qu'ils ne détiennent que des droits minoritaires.

Réforme du Fonds monétaire international

109. Le Groupe des 77 et la Chine prônent l'adoption de deux mesures essentielles. Tout d'abord, il faut profondément réformer la structure de gouvernance du FMI. En second lieu, le FMI doit répondre aux besoins des pays membres par des solutions plus souples, complètes et équilibrées qui ne soient pas assorties de conditions procycliques, en respectant leur marge d'action politique et en les aidant à surmonter la crise.

110. Le FMI devrait s'en tenir à son premier et principal mandat, qui consiste à aider les pays en difficulté à équilibrer leur balance des paiements. Les politiques qu'il adopte ne devraient pas nuire aux priorités et stratégies de développement des pays en développement.

111. Le Groupe des 77 et la Chine notent avec une vive inquiétude que le FMI continue de prescrire aux pays en développement des mesures procycliques susceptibles d'amplifier inutilement les mouvements de ralentissement économique, soulignent que de telles mesures sont contraires au consensus international visant à se concerter pour stimuler la demande mondiale, insistent sur le fait que les conditions dont sont assorties lesdites mesures imposent aux États Membres d'adopter des politiques procycliques ou des mesures monétaires et réglementaires qui aggravent les effets de la crise actuelle, désavantagant ainsi les pays en développement par rapport aux pays développés, et qu'elles les dissuadent de rechercher des financements d'appui, et, à cet égard, en appellent aux institutions de Bretton Woods pour qu'elles se gardent d'imposer des mesures procycliques assorties de conditions.

112. Le renforcement des ressources disponibles du FMI et l'amélioration de ses modalités de prêt en vue de faire face à la crise mondiale sont entravés par la lenteur des progrès concernant les réformes du Fonds à plus long terme. Celui-ci doit être doté d'une structure de gouvernance plus représentative, réactive et responsable, qui reflète les réalités du XXI^e siècle. En effet, la réforme de la gouvernance du FMI commande toute autre modification concernant le rôle du Fonds.

113. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que le système des quotes-parts constitue le principal problème de gouvernance du Fonds. À cet égard, la première étape essentielle à franchir consiste à reconnaître que les progrès réalisés à ce jour sont bien modestes. La modification de la répartition des voix est insuffisante au regard des changements qui ont marqué l'économie mondiale. La réforme des quotes-parts et de la répartition des voix instituée en 2008 conduira, pour l'essentiel, à un réalignement des quotes-parts actuelles, principalement par une redistribution des voix dans le groupe des pays émergents à économie de marché et des pays en développement.

114. Le Groupe des 77 et la Chine demandent le réalignement des quotes-parts tant au FMI qu'à la Banque mondiale, afin d'aboutir à une répartition équitable des voix entre pays développés et pays en développement, sans pour autant diminuer les quotes-parts de chacun des pays en développement. L'actuelle formule de calcul des quotes-parts, qui désavantage les pays en développement, doit être améliorée avant de pouvoir être employée de nouveau. Le prochain réalignement des quotes-parts en faveur des pays en développement devrait aller bien au-delà des premiers résultats très modestes obtenus lors des réunions du printemps de 2008.

115. Le Groupe des 77 et la Chine sont d'avis que les règles régissant la prise de décisions devraient être modifiées en sorte de renforcer la représentation et la participation des pays en développement.

116. Le Groupe souligne également qu'il faut promouvoir les droits de tirage spéciaux au service du développement. Il a pris note de la récente émission de droits de tirage spéciaux, qu'il juge insuffisante. Il souhaite que l'on procède en urgence à une nouvelle émission générale et de grande ampleur, pendant la période de base en cours, afin de satisfaire aux besoins de liquidités et de promouvoir le développement. Par la suite, il faudra émettre ces droits de manière régulière.

117. Le Groupe des 77 et la Chine estiment qu'il importe de poursuivre l'examen de l'actuel système de calcul des quotes-parts. En l'état, la structure de gouvernance entrave indirectement l'aptitude du Fonds à procéder au contrôle impartial et équilibré des économies de ses principaux membres.

118. Les plus récentes manifestations de la crise ont démontré que le FMI n'a encore accompli aucune réforme d'envergure de son modèle d'activité. Elles prouvent même que le Fonds demeure orienté en faveur des intérêts d'un groupe particulier de pays, et qu'il n'a accompli aucune grande réforme en vue d'aider les pays en développement, lesquels sont constamment en proie à des problèmes de développement et à des crises de liquidités. Pour le Groupe des 77 et la Chine, il est contre-productif de prôner l'adoption de mesures procycliques assorties de conditions susceptibles de menacer la marge d'action des pays concernés, leurs filets de sécurité et leurs politiques destinées à protéger les populations les plus vulnérables en temps de crise; cela ne fait qu'aggraver le coût de la crise.

119. Le Groupe des 77 et la Chine réitèrent l'appel formulé dans le document final en faveur de la mise au point rapide et déterminée d'un processus de sélection des cadres moyens et supérieurs et des dirigeants des institutions de Bretton Woods qui soit ouvert, transparent, fondé sur le mérite et sans considération de nationalité.

Réforme de la Banque mondiale et des banques régionales de développement

120. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent l'achèvement rapide d'un processus bien plus ambitieux de réforme de la structure de gouvernance de la Banque mondiale et l'adoption d'une feuille de route accélérée vers de nouvelles réformes de la représentation, de la participation et la répartition des voix des pays en développement fondée sur une méthode qui reflète fidèlement son mandat au service du développement et avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés dans un processus équitable, transparent, consultatif et ouvert à tous.

121. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent qu'il importe de renforcer les notions de propriété et de marge d'action politique. À cet égard, il ne faut pas oublier que les pays clients sont les maîtres de leur propre politique de développement et que le caractère sélectif de la stratégie et des mesures adoptées par la Banque mondiale doit s'inspirer avant toute autre chose des priorités et des préférences des pays en développement.

122. Le Groupe des 77 et la Chine s'inquiètent de constater que les projets de la Banque mondiale demeurent assortis de conditions qui ne sont pas fondées sur des raisons techniques, lesquelles ne sauraient d'ailleurs pas les justifier. C'est pourquoi le Groupe estime que la réforme de la Banque mondiale passe par la réalisation dans les délais impartis de projets prévisibles et dépourvus de toute condition injustifiable, qui soient uniquement fondés sur les besoins et les priorités des États Membres.

123. Le Groupe des 77 et la Chine conviennent qu'il importe de renforcer le rôle de toutes les banques régionales de développement dans la recherche de solutions permettant de surmonter la crise financière et économique et de réponses à moyen et à long terme aux besoins de développement des pays en développement, telles que les mesures visant à accroître la capacité de financement et de prêt de l'ensemble de ces établissements, à savoir la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement. Par ailleurs, le Groupe est conscient de l'importance que revêtent les autres initiatives et mécanismes régionaux, interrégionaux et sous-régionaux visant à promouvoir le développement, la coopération et la solidarité entre leurs membres, comme par exemple la Banque du

Sud, la Banque de l'alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) et la Société andine de développement.

124. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent qu'il soit procédé à une évaluation rapide de la pertinence des augmentations de capital récemment convenues par les actionnaires des banques régionales de développement à la lumière de la forte demande de financement que la crise actuelle risque de susciter dans les pays en développement.

Le rôle des Nations Unies

125. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que l'Organisation des Nations Unies détient le rôle central et la légitimité l'autorisant à traiter des questions de développement et des questions connexes.

126. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment également que l'ONU est la tribune où débattre des affaires économiques et financières et décider au mieux du suivi et des solutions à adopter pour satisfaire aux besoins et résoudre les problèmes du XXI^e siècle.

127. Le Groupe des 77 et la Chine appellent à renforcer le rôle de l'ONU dans les affaires économiques et financières internationales, y compris son rôle de coordination de la gouvernance économique mondiale. De même, il est essentiel de favoriser une coopération plus étroite entre l'ONU et les institutions financières internationales, s'agissant notamment de l'examen rapide de la mise en œuvre de l'accord de coopération conclu entre ces deux parties.

128. Le Groupe souhaite que l'ONU endosse un rôle primordial dans la réforme de la gouvernance mondiale des institutions de Bretton Woods.

7. Renforcer le rôle de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale

Le rôle de l'ONU

129. Comme l'énonce sa Charte, l'ONU est notamment chargée de réaliser « la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire » et d'harmoniser « les efforts des nations vers ces fins communes ». L'ONU est le seul organisme mondial rassemblant tous les États et dont la légitimité est incontestable. À ce titre, elle est bien placée pour traiter des questions de gouvernance économique mondiale en vue d'aboutir à un développement économique durable et socialement équilibré.

130. La crise financière et économique actuelle ainsi que les échecs et les carences de la gouvernance financière internationale ont permis de souligner combien il est urgent et indispensable que l'ONU assume un rôle central et volontariste dans la gouvernance économique mondiale. Les profondes conséquences sociales des crises économiques et financières mondiales et les problèmes environnementaux qui en découlent exigent l'adoption d'une réponse véritablement mondiale, universelle et intégrée. Dans ces conditions, le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que l'ONU doit jouer le rôle principal et qu'elle détient la légitimité l'autorisant à traiter des questions de gouvernance économique mondiale et de développement, et des questions connexes.

131. Le Groupe des 77 et la Chine rappellent également que l'ONU dispose des atouts nécessaires pour offrir une tribune tout indiquée aux débats concernant les affaires économiques et financières et où décider au mieux du suivi et des solutions à adopter pour satisfaire les besoins et résoudre les problèmes du XXI^e siècle.

Renforcer le rôle de l'ONU

132. Afin que l'ONU joue pleinement son rôle dans la gouvernance économique mondiale, il est essentiel que tous les États Membres soient déterminés à appuyer les efforts entrepris par l'Organisation, et à soutenir le multilatéralisme et ses valeurs fondatrices. Les États Membres doivent s'engager à travailler de manière solidaire afin d'adopter des solutions coordonnées, complètes et mondiales aux problèmes de gouvernance économique mondiale, et des mesures visant à renforcer le rôle du système de développement des Nations Unies s'agissant de la réaction aux crises mondiales et à leurs conséquences pour le développement. À ces fins, l'ONU doit également se doter des ressources et des capacités nécessaires pour résoudre les problèmes mondiaux de manière efficace et rapide.

133. L'ONU doit apporter une réponse plus cohérente et efficace aux problèmes liés à la gouvernance économique mondiale. À cet égard, elle devrait instaurer un mécanisme de suivi adapté afin de remédier au décalage qui sépare l'élaboration des politiques de l'application des engagements dans ce domaine.

134. Il est nécessaire d'affiner la réaction globale du système de développement des Nations Unies face aux crises afin d'appuyer les stratégies nationales de développement par une approche coordonnée entre les fonds et programmes des Nations Unies, les agences spécialisées et les institutions financières internationales, y compris au niveau national. Il faut également renforcer le rôle de l'ONU en matière de suivi, de contrôle, d'assistance technique et de coordination. En outre, il importe que les États Membres soutiennent l'ONU en vue d'établir et de renforcer le processus de financement du développement, qui permettrait notamment de renforcer la cohérence et la régularité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, et de veiller à ce qu'ils servent la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, ainsi que les efforts déployés par les pays en développement en faveur du développement durable.

135. Face à la crise financière et économique actuelle, l'ONU doit renforcer son appui aux pays en développement afin qu'ils remédient aux conséquences économiques, humaines et sociales des crises économiques et financières mondiales, pour préserver et consolider les acquis économiques et les progrès en matière de développement obtenus à grand prix, y compris les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut également favoriser un redressement durable et ouvert à tous, et fournir un appui continu aux efforts de développement durable que déploient les pays en développement, en tenant compte comme il se doit du principe d'appropriation et d'autorité dans l'application des stratégies et politiques nationales. Il importe également de veiller à ce que les pays en développement disposent de la marge d'action fiscale et politique nécessaire pour fixer leurs objectifs nationaux et appliquer leurs politiques et stratégies nationales.

L'ONU et la gouvernance économique mondiale

136. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent que le point de vue unique et la représentativité exceptionnelle de l'ONU sont essentiels pour garantir la légitimité

de la réforme et du fonctionnement des institutions financières internationales. En conséquence, nous réaffirmons la nécessité d'établir des mécanismes visant à renforcer la coopération et les échanges entre l'ONU et les institutions financières internationales.

137. Dans ces conditions, le Groupe des 77 et la Chine soulignent qu'il est urgent d'examiner l'accord conclu entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, en collaboration avec elles et en s'attachant particulièrement aux mécanismes visant à renforcer leur coordination et leur coopération avec l'ONU, et à multiplier les occasions de contribuer au renforcement des mandats au service du développement et de l'efficacité des parties respectives, dans le cadre de l'actuel processus de réforme et de consolidation de l'architecture financière et économique internationale.

138. Le Groupe des 77 et la Chine en appellent à l'ONU afin qu'elle joue le rôle principal dans le processus de réforme de la structure de gouvernance mondiale des institutions de Bretton Woods.

139. Ils prient les facilitateurs d'organiser une réunion spéciale du groupe de travail afin d'aborder les recommandations finales découlant de nos délibérations, dans ce qu'il convient d'appeler la voie à suivre pour les deux semaines à venir.

8. Voie à suivre

140. Nous réaffirmons que l'actuelle crise financière et économique ainsi que les échecs et carences de la gouvernance financière internationale ont mis en lumière l'urgente nécessité pour l'ONU d'assumer un rôle central et volontariste dans la gouvernance économique mondiale.

141. L'ONU est le seul organisme mondial rassemblant tous les États et dont la légitimité est incontestable. Dès lors, elle est bien placée pour traiter des problèmes de gouvernance économique mondiale.

142. L'ONU détient la légitimité nécessaire pour permettre l'adoption rapide des mesures économiques dont le monde a besoin aujourd'hui. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social sont investis d'un mandat clair en matière d'affaires économiques, et ont un rôle précis et unique à jouer en la matière.

143. Le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que le groupe de travail sur la crise financière et économique poursuivra ses travaux.

144. En outre, le groupe de travail devrait être organisé en sorte de concentrer le débat entre États Membres sur les questions et mesures qui exigent un suivi. Sa première tâche doit être, dès sa ou ses premières sessions suivant la session de l'Assemblée générale, de classer les questions et d'organiser les travaux en une liste de points et un calendrier concertés.

145. Nous croyons également à la nécessité de poursuivre les discussions concernant les modalités selon lesquelles doit être renforcé le rôle des droits de tirage spéciaux au service du financement du développement et de l'octroi de liquidités.

146. Nous sommes conscients de l'importante contribution qu'apporte à notre discussion le rapport présenté par la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et

financier international, et nous souhaitons que d'autres initiatives semblables soient prises en la matière.

147. Comme la pire crise économique et financière depuis la Grande Dépression n'est pas encore achevée, notant que ses graves conséquences continuent d'affecter les pays en développement, particulièrement les plus pauvres, et exprimant notre vive inquiétude concernant les incidences négatives supplémentaires qu'aura la deuxième vague de la crise qui déferle actuellement et qui fera peser une grave menace sur les économies des pays en développement au cours des années à venir, nous recommandons d'organiser en 2012 une conférence de suivi de la crise économique et financière et de ses incidences sur le développement.

148. Le Groupe des 77 et la Chine proposent que le groupe de travail, dans son premier rapport, rende compte, entre autres éléments contenus dans le document final, de la nécessité d'adopter des mesures concrètes en vue de renforcer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale. Ces mesures concrètes devraient être les suivantes :

- a) Adoption par l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, d'une résolution concernant la gouvernance économique mondiale et les questions liées au groupe de travail, particulièrement le rôle central de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale;
- b) Présentation d'un rapport du Secrétaire général sur le rôle central de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale.